



Mairie de Miéry • Jura

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE DE CIRCULATION portant fermeture de voie

- du plateau rue principale / route de plasne à l'alambic -

NOUS, Maire de la Commune de MIÉRY,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 •

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire ;

VU la demande de l'Association « Les Trois Fontaines », formulée par M MAITREJEAN Philippe, demeurant 37 rue principale 39800 MIÉRY, à l'occasion du VIDE-GRENIER qui se déroulera le dimanche 31 aout 2025.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fermer à la circulation dans un but de sécurité publique

ARRETE

ARTICLE 1⁰ – l'Association « Les Trois Fontaines », demeurant 37 rue principale 39800 MIÉRY, est autorisée à fermer à la circulation la **rue principale depuis le plateau rue principale / route de plasne jusqu'à l'alambic à l'occasion du VIDE-GRENIER.**

ARTICLE 2⁰ - La circulation sera réglementée comme suit le **dimanche 31 aout 2025**
Fermeture à la circulation dans les deux sens de circulation. **De 5h00 à 19h00.**

ARTICLE 3⁰ – Une déviation sera mis en place

- **sur route de Plasne et chemin du Curtil d'Osier dans les 2 sens de circulation**

La signalisation sera mise en place par l'Association et sous son entière responsabilité.

ARTICLE 4⁰ - Le présent arrêté sera porté à la connaissance des administrés par voie de publication dans les formes ordinaires et aux lieux accoutumés,

ARTICLE 5⁰ - Chacun en ce qui le concerne sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de POLIGNY,

A MIÉRY, Le 29/08/2025

Daniel BERTOCCHI

Maire

